

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2017
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de VILLARS, le **Mardi 5 décembre 2017 à 19h00**, sous la Présidence de **Monsieur Paul CELLE, Maire**.

I./ URBANISME HABITAT DEPLACEMENT

1-Espace Beaunier - Approbation de l'acquisition foncière amiable de l'habitation située 20 place Gambetta (AD 125 et 128) – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tous actes afférents.

Dans le cadre du projet d'aménagement Espace Beaunier, le Conseil municipal approuve l'acquisition foncière de la maison section AD N°125 et 128 pour un prix d'acquisition de 70 000 euros, dit que Maître GARDE, Notaire à la Fouillouse sera chargée de la dite acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer, le compromis de vente à intervenir et l'acte authentique notarié afférent, sachant que les charges d'actes et de publication seront acquittées par la commune en tant qu'acquéreur.

2.Espace Beaunier – Approbation de l'acquisition par l'EPORA (Etablissement public foncier) des tènements AD 43, AD 378 et AD 379 situés rue de l'Industrie et rue de l'Espoir et engagement de rachat dans le cadre de la convention entre Saint-Etienne Métropole, l'EPORA et la Commune de Villars.

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace Beaunier, le Conseil municipal :

- approuve l'acquisition par l'EPORA du tènement correspondant à l'ensemble du foncier cadastré AD 43, AD 378 et AD 379 représentant une superficie d'environ 12 306 m² pour un montant de 861 420 euros conformément à l'avis de France domaine rendu auprès de l'EPORA,
- s'engage à racheter à l'EPORA le dit tènement dans les conditions prévues à la convention tripartite d'intervention de L'EPORA, ST ETIENNE METROPOLE, COMMUNE en vigueur.
- charge Monsieur le Maire de conduire les démarches afférentes auprès de l'EPORA.

3-Espace Beaunier – Approbation d'un avenant n°1 au mandat d'études confié à Cap Métropole pour le pilotage des études de définition du projet et programme d'aménagement.

Le Conseil municipal approuve un avenant n°1 au mandat d'études confié à Cap Métropole détaillé comme suit :

- ajustement du montant des études, modification de la répartition des crédits nécessaires, à hauteur de 11 126 €HT au vu des contraintes et besoins d'études, sans toutefois modifier le montant total de l'enveloppe allouée aux études de faisabilité qui reste quant à lui fixé à 100 000 euros HT (valeur mars 2016).
- mission du mandataire: des ajustements sont nécessaires avec la détermination d'honoraires complémentaires pour CAP METROPOLE comme suit :
 - o Montant des prestations supprimées : - 375 euros HT
 - o Reprise des études de faisabilités : +1875 euros HT
 - o Appui technique de la commune pour interventions de SAINT ETIENNE METROPOLE au titre de ses compétences: + 4500 euros HT

4-Approbation d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage confié à Cap Métropole pour l'opération centre bourg

Dans la continuité des études de faisabilité en cours pour le projet d'aménagement de l'espace BEAUNIER, sont apparues des potentialités de construction de logements en entrée de Bourg, notamment pour 3 secteurs llot secteur des Moineaux-Curnieu, llot dit rue du jeu de Boules, llot ancien site Renault. Ces potentialités pour ces 3 secteurs sont confirmées compte tenu que les fonciers concernés sont déjà constructibles dans le tissu urbain, en zones urbaines et disposent des voiries et réseaux divers permettant leurs désertes sans aménagement préalables, ils sont en outre situés aux abords du futur quartier d'habitat Beaunier à l'étude.

Le Conseil municipal approuve un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage confié à CAP METROPOLE pour l'opération entrée de Bourg arrêté à 23250 € HT.

II./ FINANCES – BUDGET COMMUNAL – REPRESENTATION GENERALE - ECONOMIE

1-Budget communal 2017 – Examen d'une troisième décision modificative.

Le Conseil municipal la troisième décision modificative du budget communal exercice 2017. L'équilibre de la section de fonctionnement est augmenté de 27 000 €, celui de la section d'investissement est inchangé.

2-Budget communal 2017 – Perception auprès de la Poste de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La mairie de Villars étant propriétaire des locaux de la Poste, l'Assemblée demande à la Poste de verser pour l'année 2017 la taxe d'enlèvement des ordures ménagères due par ce locataire et qui s'élève à 302 Euros.

3-Budget communal 2017 – Remboursement de frais de déplacement à un élu communal dans le cadre de la participation à une formation.

Le Conseil municipal approuve le remboursement de frais de déplacement à un élu dans le cadre d'une formation.

4 Budget communal 2017 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018.

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif, le Conseil municipal autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses avant le vote du budget 2017.

5. Budget communal 2018 – Demande de subventions au titre de la DETR 2018.

Le Conseil municipal sollicite deux demandes de subventions au titre de la DETR 2018 :

- Une demande relative aux travaux de rénovation de deux terrains de tennis.
- Une demande relative à la requalification du Site Beaunier, pour une maîtrise foncière en vue de réalisation de logements.

6. Budget communal 2018 – Demande de subvention au Conseil régional Auvergne Rhône Alpes au titre du programme de rénovation thermique des bâtiments scolaires.

Le Conseil municipal sollicite une subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes au titre du programme de rénovation thermique des bâtiments scolaires et plus particulièrement pour les écoles élémentaires POUQUET et GUITTON.

7. Budget communal 2018 – Demande de subvention auprès du SIEL dans le cadre de l'appel à projets de rénovation énergétique des bâtiments publics au titre du programme de rénovations thermiques des bâtiments scolaires.

Le Conseil municipal sollicite une aide financière du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire dans le cadre de son dispositif « Appel à projets pour rénovation énergétique des bâtiments publics » au titre du programme de rénovations thermiques des bâtiments scolaires.

8. Tarifs communaux – Fixation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil municipal approuve les tarifs communaux applicables eu 1^{er} janvier 2018.

9. Budget annexe des Pompes funèbres 2017– Approbation d'une première décision modificative.

Le Conseil municipal approuver une première décision modificative au budget annexe des pompes funèbres - exercice 2017.

10. Budget annexe des Pompes funèbres 2017– Approbation d'une deuxième décision modificative.

Le Conseil municipal approuve une deuxième décision modificative au budget annexe des pompes funèbres - exercice 2017.

11. Budget annexe des Pompes funèbres 2018– Commercialisation des nouveaux caveaux.

Le Conseil municipal fixe les nouveaux tarifs de vente de caveaux de 2 places dans le nouveau cimetière, à hauteur de 2 430.00 Euros HT ; ces sommes étant encaissées sur le budget annexe des Pompes Funèbres.

12. Ouverture des commerces le dimanche – Mise en œuvre du nouveau dispositif réglementaire – Programmation et fixation du nombre de dimanches travaillés pour l'année 2018.

Le Conseil municipal délibère pour :

- Donner son avis conformément à la réglementation et fixer la proposition d'ouverture à 10 dimanches au maximum en 2018.
- Autoriser le Maire à prendre les arrêtés municipaux afférents et en résultant

12. Saint-Etienne Métropole – Intégration de 8 nouvelles communes à Saint-Etienne Métropole – Approbation du rapport de la CLECT du 26 septembre 2017.

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Loire (SDCI), les huit communes d'Aboën, Chambœuf, La Gimond, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Galmier, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas ont rejoint la Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2017.

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges, s'est réunie le 26 septembre 2017 pour définir, le montant des nouvelles charges transférées par les communes à Saint-Etienne Métropole et évaluer les restitutions financières aux communes pour les compétences qui ne figurent pas dans les statuts de Saint-Etienne Métropole et que les communes exerceront directement. Le Conseil municipal approuve le rapport la CLECT élaboré à cette occasion.

III./ VIE SCOLAIRE - JEUNESSE

1-Rythmes scolaires –Organisation des rythmes scolaires à partir de la rentrée de septembre 2018.

Vu l'avis favorable émis par l'ensemble des Conseils d'écoles pour un retour à la semaine de 4 jours,
Vu l'avis favorable émis par 76.74 % des parents d'élèves des écoles communales pour solliciter une dérogation aux rythmes scolaires avec un retour à la semaine de 4 jours,
Le Conseil municipal sollicite une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée scolaire 2018-2019.

IV./ VIE CULTURELLE

1-Médiathèque – Approbation d'une convention de partenariat avec le Département de la Loire pour le fonctionnement de la médiathèque municipale.

Le Conseil municipal approuve la convention de partenariat avec le Département de la Loire pour le fonctionnement de la médiathèque municipale.

V./ PERSONNEL COMMUNAL

1-Personnel communal – Fourniture de titres restaurants à l'usage du personnel - Approbation des résultats de l'appel d'offres – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le marché.

Suite à l'organisation d'une consultation par appel d'offres ouvert visant à conclure un accord cadre exécuté par bons de commande,

Suite à la commission d'appel d'offres du 30 novembre 2017,

Le Conseil municipal approuve la proposition de la société EDENDRED et autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le marché correspondant pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

2-Centre de Gestion – Approbation d'un avenant à la convention 2015-2017 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire.

Le Conseil municipal décide de charger le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de la commune de VILLARS à compter du 1^{er} jour ouvrable du mois suivant la signature de l'avenant et jusqu'au 31.12.2018, sauf dénonciation par préavis de trois mois applicable.

3-Centre de Gestion – Approbation d'une convention relative au service optionnel Pôle Santé au Travail, créé eu sein du Centre de Gestion de la Loire.

Le Conseil municipal décide de charger le service optionnel Pôle Santé au Travail, créé par le CDG de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge le soin de mettre en œuvre la surveillance médicale préventive au profit des agents de la commune de Villars à compter du 1^{er} jour du mois qui suit la décision de l'assemblée et au plus tôt au 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020. Cette adhésion peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie contractante de son plein gré, par lettre recommandée avec un préavis de six mois.

VI / BATIMENTS – VOIRIE- DEVELOPPEMENT DURABLE

1-SIEL – Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'aménagement rue des Canuts effectués par le SIEL.

Le Conseil municipal prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « d'aménagement rue des Canuts » dans les conditions indiquées ci-après, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

<i>Détail</i>	<i>Montant Travaux HT</i>	<i>Participation commune</i>	<i>SEM</i>
TOTAL	118 235 €	66 896 €	43 830 €

2-SIEL – Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'aménagement rue de l'Avenir effectués par le SIEL.

Le Conseil municipal prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « d'aménagement rue de l'Avenir » dans les conditions indiquées ci-après, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

<i>Détail</i>	<i>Montant Travaux HT</i>	<i>Participation Commune</i>	<i>SEM</i>
TOTAL	89 181 €	45 276 €	37 890 €

VII./ INFORMATIONS DU MAIRE

1. Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

2. Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil municipal est informé des dernières actions du CME.

3. Divers

Monsieur le Maire signale que L'association HUMANIS a informé la commune de l'accueil d'une famille syrienne dans un appartement de Villars.

4. Motion de soutien aux bailleurs sociaux de la Loire

Les orientations annoncées au niveau national sont susceptibles de menacer le modèle de logement social puis de fragiliser l'équilibre de nos développements des communes.

Face à ces risques, la commune de Villars, d'ailleurs, concernée par le plan de rattrapage, souhaite alerter Monsieur le Ministre de la Cohésion du Territoire et le gouvernement pour les conséquences négatives de ces mesures.

Le Conseil municipal demande solennellement au gouvernement l'ouverture d'une véritable concertation avec l'ensemble des collectivités et professionnels concernés.

Le Maire,

Paul CELLE